

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE N° 2024/05/09

Nombre de membres

En exercice :	24
Présents :	13
Votants :	17
Abstention :	0
Opposition :	0

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. SHV dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune LA ROCHE L'ABEILLE sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

Date de convocation : 8 Novembre 2024

Objet

Prime de Noel

Présents : M ANTOINE ; M BERTRAND ; M CELERIER ; M JOUANNETAUD ; M LATOUILLE ; M LAVOREL ; M LOCHARD ; M ANTENOR ; M CHAZELLE ; M DUBOIS ; M GAUTHIER ; M LAGORCE ; M RAINAUD

Pouvoirs :

M DELANOTTE donne pouvoir à M CELERIER
M DESSANE donne pouvoir à M LAVOREL
M CUBERTAFON donne son pouvoir à M DUBOIS
Mme JAUFRET donne son pouvoir à M CHAZELLE

Suite à la délibération 2023-04-03, concernant l'actualisation du règlement intérieur du 20 septembre 2023, il est proposé au comité syndical d'actualiser le montant de la « prime de Noël » de 463 € Brut au montant pour l'année 2024 au montant de 480 € Brut.

Le règlement intérieur sera modifié sur ce chapitre dans ce sens.

Cette prime concerne uniquement les agents de droit privé et sera versé sur le mois de novembre de l'année concernée

- Le Comité Syndical délibère à l'unanimité le montant de 480€ Brut pour la « prime de Noël »
- Le Comité Syndical délibère à l'unanimité l'actualisation du règlement intérieur du SICTOM SHV.

Le Président,
Edmond LAGORCE



REÇU EN PRÉFECTURE

le 20/11/2024

Application agréée E-legalite.com